



## Réunion du comité

18 janvier 2020, 11h  
ENS-Ulm, salle Celan

45, rue d'Ulm – 75005 Paris  
Rez-de-chaussée, couloir AB

Présents : Estelle Bedon, Jacques-Emmanuel Bernard, Laurence Boulègue, Emmanuèle Caire, Véronique Ciréface, Lucie Claire, Christophe Cusset, Jacques Elfassi, Richard Faure, Guillaume Flamerie de Lachapelle, Valérie Gitton-Ripoll, Johann Goeken, Stavroula Kefallonitis, Sylvie Labarre, Caroline Magdelaine, Pascale Paré-Rey, Maxime Pierre, Antoine Pietrobelli, François Ploton-Nicollet, Bruno Poulle, Jean Schneider, Mathilde Simon Lencou-Barème, Anne Sinha, Jean-Marc Vercruysse.

Invités : Robert Alessi, Pierre-Alain Caltot.

Excusés : S. Aubert (Grenoble) ; Nathalie Cros (classes préparatoires) ; Marie-Nelly Fouligny (Nancy) ; L. Gourmelen (bureau) ; G. Hertz (Nantes) ; V. Merlier (bureau) ; D. Roussel (Tours) ; J.-F. Thomas (Montpellier) ; S. Van der Meeren (Rennes) ; H. Vial (Clermont-Ferrand) ; G. Viard (Aix) ; E. Wolff (Paris 10).

Le président adresse ses vœux à l'assemblée.

### I. Fonctionnement interne de l'APLAES :

Le **site internet** de l'APLAES a été entièrement refondu par R. Alessi, avec les nouveautés suivantes. Il n'y aura plus de code pour entrer sur le site. Il y aura désormais une page sur les sections et les coordonnées institutionnelles des secrétaires de section. L'annuaire est supprimé, en raison de difficultés matérielles et juridiques (mais un lien permettra toujours de remonter à l'ancien site et de consulter son annuaire). Le bulletin électronique maintenant ne comporte plus les adresses mail, pour éviter le spamming. Une nouvelle page est créée avec les programmes de concours ; une autre avec les annonces de postes disponibles, signalées par les adhérents. Une nouvelle page comportera une boîte à outils (méthodologie : les liens vers des sites pédagogiques, techniques... On établira aussi des liens renvoyant vers les sites d'institutions partenaires (CNARELA, Société des Études Latines, Société pour l'Encouragement des Études grecques...), mais aussi vers la page twitter et la page facebook de l'association. On mettra enfin en ligne un bulletin d'adhésion.

Une page sera dédiée aux tâches du secrétaire de section ; le vade-mecum sera envoyé avec les appels à cotisation à l'automne prochain. Est lancé auprès des secrétaires un appel à décoration du site (belle photo de mosaïque).

Le site n'est pas à ce jour encore accessible à tous, mais il le sera prochainement.

P.-A. Caltot poursuit le travail d'édition des *Annales de l'APLAES*. Ont été publiés récemment trois nouveaux numéros : en janvier 2019 le n° 3/2016 : Actes de Lyon 2014, volume édité par Chr. Cusset ; pendant les vacances de Noël les n° 4/2017 : Actes de Brest

2016 édités par M.-Th. Cam ; et le n° 5/2018 : Actes d'Aix 2013 par Valérie Bonnet et Gaëlle Viard. La priorité, maintenant, est la publication des Actes de Besançon 2015 (n° 6/2019), qui devrait permettre de combler le retard, puis Grenoble 2017, Paris 2018 et Bordeaux 2019. Un énorme travail a été mené conjointement par P.-A. Caltot pour les aspects éditoriaux et par R. Alessi pour la mise en ligne. Au nom de l'APLAES, le président les remercie tous deux vivement, ainsi que les éditeurs des volumes, les uns pour leur rapidité, les autres pour leur patience !

Les *Annales de l'APLAES* seront consultables facilement sur le nouveau site (onglet « Annales de l'APLAES). Elles seront intégrées dans le dépouillement de *L'Année philologique*.

## II. Programme de l'année 2020

La mise en place du **Prix de thèse de l'APLAES** (organisation Chr. Cusset) a été annoncée aux secrétaires de section le 19 décembre. Il y a sept candidatures au 18 janvier. L'appel à candidatures court jusqu'au 31 janvier à 24 h (le site sera ensuite fermé). Les modalités de candidature sont simples et légères. Le candidat doit justifier avoir un sujet qui entre dans le cadre disciplinaire de la 8<sup>e</sup> section du CNU. Le bureau, érigé en jury opérera un tri parmi les candidatures ; le choix final entre les trois meilleurs dossiers sera confié à un expert étranger. Le prix sera remis à Nice pendant le congrès. Le récipiendaire recevra 1000 euros, sans condition d'utilisation, et une adhésion gratuite à l'APLAES pendant trois ans.

Le **programme de la demi-journée d'étude APLAES-SoPHAU sur Apulée** est connu. Elle aura lieu le 27 mars, 14h-16h30, à l'Amphithéâtre de la Maison internationale des Langues et des Cultures (MILC), 35 rue Raulin - Lyon 7<sup>e</sup>. Elle s'inscrira dans le programme du Festival Européen Latin-Grec, à l'invitation de Chr. Cusset, s'adossera au Plan national de formation de lettres classiques de l'Éducation nationale, et sera accueillie dans les locaux de l'Université de Lyon III grâce à Bruno Bureau.

Programme :

- Hélène Ménard : « Crimes et châtements : Apulée face à la justice »
- Géraldine Puccini : « Lucius et la religion : d'une perception externe (*Lucius uiator*) à une expérience intime (*Lucius religiosus*) »
- Claire Vieilleville : « Religion traditionnelle et religions orientales dans les *Métamorphoses* : Lucius Apulée face aux dieux et à leurs sectateurs »
- Catherine Wolff : « Rendre la justice dans l'armée romaine »

Un projet de table ronde – carte blanche sera déposé par Antiquité Avenir en vue des **Rendez-vous de l'histoire de Blois**, qui se tiendront à l'automne. Le sujet sera déterminé par le directoire d'Antiquité Avenir, qui se tient ce jour-même, et sera porté par deux membres de la SoPHAU.

## III. Congrès de Nice

Le 53<sup>e</sup> congrès de l'APLAES, sera organisé par M. Biraut, J.-F. Vivicorsi, Richard Faure et A. Zucker, sur le thème scientifique « Le temps dans l'Antiquité gréco-romaine ». Il s'agit d'un congrès international avec appel à communications. La journée associative comprendra aussi une table ronde réunissant plusieurs collègues issus de différents pays et portant sur « Les pratiques internationales dans l'enseignement du latin et du grec ». Grâce aux financements recueillis par les organisateurs, l'hébergement et la restauration des congressistes seront pris en charge, ce qui est nouveau.

Un site dédié au congrès va bientôt être publié : il y aura un onglet « préinscriptions », qui fera un premier décompte des participants jusqu'au 23 février, pour faciliter l'organisation. Le programme sera terminé en février. La clôture des inscriptions est fixée au 31 mars.

#### **IV Les Concours et l'actualité du Supérieur**

À l'agrégation, le nombre de postes est stable : 9 en Grammaire et 71 en LC.

Pour le CAPES, des documents qui ont fuité de la DGESco en novembre annoncent une future réforme du concours, avec professionnalisation accrue de la formation, formation en alternance à partir de l'année de L2 ; le concours comporterait 4 épreuves, dont une seulement, à l'écrit, serait véritablement disciplinaire (mais sans certitude sur le fait qu'elle contienne encore de la traduction), et le poids de l'oral serait majoré, alors qu'il ne comporterait plus d'épreuve disciplinaire, mais une leçon et un entretien de motivation. On peut raisonnablement se demander s'il n'y a pas menace sur le CAPES même. Le texte parle en effet d'un « concours », dont les finalités et modalités diffèrent assez peu du concours de recrutement des professeurs des écoles. La réforme est finalement reportée d'un an (annonce du 16 janvier), mais la configuration du CAPES 2022 demeure une grande inconnue. Il y a deux problèmes en un : 1. la défense du CAPES et de son caractère disciplinaire ; 2. la défense des langues anciennes et de l'option LC dans ce nouveau cadre.

Une audience va être demandée au cabinet du ministre sur la place des langues anciennes dans ce nouveau cadre. Pour le maintien d'un concours de CAPES en général et pour la sauvegarde de son caractère disciplinaire, il faut fédérer les efforts avec autres sociétés savantes.

**Motion** votée à l'unanimité sur le CAPES :

**L'APLAES, en tant qu'association représentative des enseignants de Langues Anciennes, demande à être systématiquement associée à toute réflexion sur l'évolution du CAPES de Lettres et du diplôme de master MEEF.**

En ce qui concerne la **certification complémentaire**, les jury ne comportent pas systématiquement un universitaire, mais il y a des docteurs (à Paris du moins). Il faut que les universitaires insistent auprès des inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) pour être intégrés aux jury comme le prévoient les textes. Il est tout à fait possible que les universitaires contactent directement les inspecteurs pour demander à entrer dans les jurys de certification, sans attendre d'être eux-mêmes sollicités (ce qui peut ne jamais arriver dans certaines académies).

#### **V. Questions diverses :**

L'APLAES a eu la tristesse d'apprendre le décès de deux collègues, Pierre-Paul Corsetti en novembre, et Claude Moussy la semaine dernière.

Le pré-projet de **LPPR** (loi de programmation pluriannuelle de la recherche) est en cours de rédaction au MESRI. Le calendrier est le suivant : le ministère affiche l'ambition de le présenter dans le courant de mars en conseil des ministres ; contrairement à ce que l'on a parfois entendu, il n'est pas envisageable que le projet de loi soit étudié par le Parlement en 2020. Il sera donc vraisemblablement renvoyé à 2021. Cette réforme est présentée comme liée à la réforme des retraites, dans la mesure où elle entraînerait une revalorisation des carrières en 2022.

Le contenu du texte n'a pas encore été dévoilé, mais les grandes lignes peuvent se lire en filigrane dans les trois rapports remis au ministre en septembre et publiés sur le site du MESRI. Ce qu'on y lit est inquiétant et contraire aux positions de l'APLAES : renforcement des pouvoirs des Présidents d'Université, renforcement de la recherche sur projet, développement des postes d'enseignants-chercheurs contractuels en lien avec les projets de recherche en question, renforcement de l'évaluation des EC, modulation de service non consentie. Le statut des enseignants-chercheurs qui régit nos carrières (statut de 1984) ne serait pas directement remis en cause (une loi de programmation n'en a pas le pouvoir), mais il sera nécessairement fragilisé par la mise en place d'un autre modèle et, par ailleurs, il suffirait d'un décret complémentaire pour revoir le texte de 1984.

L'APLAES s'est associée à une trentaine de sociétés savantes pour signer une tribune commune dans *Le Monde* du 15 janvier (en ligne sur le site du journal). Au besoin, une audience sera demandée au ministère. Une motion pourra être votée en juin à ce sujet.

Le comité indique ses idées pour permettre au président de prendre position si besoin : refus de la mise en compétition des chercheurs sur la recherche sur projet ; appel à la limitation des appels à projets, qui amènent une baisse de la dotation pérenne des laboratoires ; attachement au statut de 1984, et au référentiel d'enseignement commun à l'ensemble du corps.

La séance est levée à 16.30.